

Form. 6.1.3 (f)

DEMANDE D'AFFILIATION À UNE COMMUNAUTÉ DE START

EXIGENCES PRÉALABLES : Les nageuses doivent être licenciées dans un des deux clubs affiliés à la communauté de start.

FRAIS : La licence complémentaire pour la communauté de start coûte CHF 50.00 par nageuse.

CLUB DE BASE (ABBR.) CLUB PARTENAIRE (ABBR.) COMMUNAUTÉ DE START (ABBR.)

CLUB PARTENAIRE (ABBR.)

COMMUNAUTÉ DE START (ABBR.)

PARTICIPANTES :

* Signature de la nageuse ou de son représentant légal si l'athlète est encore mineure.

SUPPLIERS

PARTNERS

Nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne de contact de la communauté de start :

.....

Lieu, date et signature de la personne de contact de la communauté de start :

.....